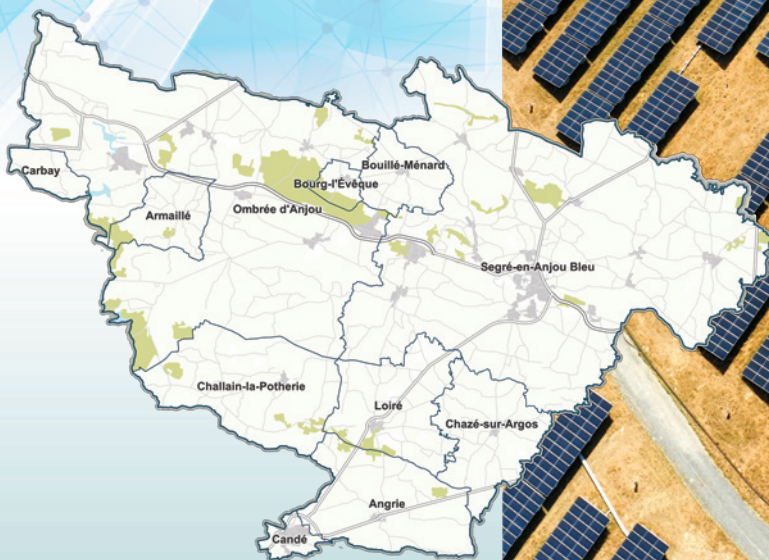


▶ ANJOU BLEU COM'5

Lettre d'information de votre Communauté de Communes



Sommaire

- 02 Edito
- 03 Transition énergétique
- 04 Habitat
- 05 Mobilité
- 06-07 Développement économique
- 08 Travaux / Tourisme / Gestion des déchets
- 09 Assainissement
- 10-11 Urbanisme
- 12 Communication

Janvier
2023

EDITO

Les évènements tragiques en Ukraine viennent s'ajouter à ce que nous avons connu les années passées avec la Covid, et qui se confirme encore. La France, l'Europe, le monde vivent une crise qui s'éternise, avec des conséquences dramatiques pour certains d'entre nous.

Je voudrais adresser mes premières pensées à ceux dont la vie est difficile, pour des raisons personnelles, de santé ou autres, sociales, professionnelles...

Je souhaite que cette année nouvelle leur soit meilleure, plus douce, encourageante, qu'elle leur ouvre de nouvelles perspectives...

L'année 2022 a été marquée pour Anjou Bleu Communauté par une activité intense en réflexions, décisions, réalisations.

Ainsi nous avons :

- Arrêté une charte de territoire partagée avec les communes pour le développement des énergies renouvelables.
- Achevé l'OPAH sur les communes du Pouancéen et Segré-Ste Gemmes d'Andigné qui sera sous une nouvelle forme, étendue à l'ensemble du territoire.
- Partagé une réflexion sur le paysage et l'identité souhaitée pour Anjou Bleu Communauté.
- Mis en place la collecte et le traitement des déchets, ainsi que l'assainissement collectif assurant la même qualité de service au meilleur prix pour tous les habitants.
- Poursuivi le long travail qu'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec un focus particulier sur l'inventaire des haies et des zones humides, éléments essentiels du paysage.
- Développé un plan vélo ambitieux ABC « À BiCyclette » destiné à favoriser la pratique du vélo et facilitant les mobilités.

L'économie, compétence première de notre Communauté de Communes, est exercée sur nos trois bassins de vie restés très attractifs : le Candéen, le Pouancéen, le Segréen.

L'arrivée des soldeurs ACTION et JD STOCK va participer à l'attractivité de la zone de l'Ebeaupinière tout en assurant cette complémentarité centre-ville/périphérie à laquelle nous tenons fermement.

Les perspectives 2023 sont très encourageantes, les projets sont nombreux, certains, très importants, avancent bien. Il y en a d'autres, plus modestes, mais tout aussi intéressants.

Cette dynamique nécessite :

- Une politique volontariste en matière d'habitat pour pouvoir :
 - o Accueillir de nouveaux salariés
 - o Et faciliter l'installation de ceux qui le souhaitent.
- Une politique incitative, également volontariste, facilitant l'accès à l'emploi :
 - o Formation.
 - o Dispositif Emploi/Logement.
 - o Développement de la mobilité.

Nous avons sur place, ici en Anjou Bleu, un panel d'emplois très diversifiés mais hélas pour certains non pourvus.

Je vous souhaite, une année 2023 qui confirme ce magnifique élan.

Gilles GRIMAUD,
Président d'Anjou Bleu Communauté

CONTACT



Place du Port
BP 50148
49501 SEGRE-EN-ANJOU BLEU Cedex
Tél. 02 41 26 51 27
contact@anjoubleucommunaute.fr

www.anjoubleucommunaute.fr

Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au jeudi :
09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
Vendredi :
09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 00

Publication : CC Anjou Bleu Communauté
Directeur de la publication : Gilles GRIMAUD
Rédaction : les services d'Anjou Bleu Communauté
Mise en page/Impression : Imprimerie J. Blin
Tirage : 16 500 exemplaires **N° ISSN :** 2681-4257
Crédits photos : Anjou Bleu Communauté
Adobe Stock

LA TRIBUNE LIBRE

Sandrine Boullais et Anne Danjou vous souhaitent une année 2023 paisible et heureuse, sans nouvelle hausse d'impôts, sans gâchis de vos paysages, sans nuisances industrielles sur votre santé, sans pollution de votre eau et de votre air.

Bonne Année !

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Christophe GUINEHEUX

Nos actions
pour le climat !
au Pays de l'Anjou Bleu

Accompagner les projets

À l'heure où les questions de l'urgence climatique et du lien entre territoires et énergies sont plus d'actualité que jamais, Anjou Bleu Communauté a souhaité se doter d'un cadre permettant d'envisager le plus sereinement possible les nécessaires transitions qui s'imposent à nous. À la suite de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), voté en avril 2021 pour le Haut Anjou, et qui fixe les objectifs du territoire pour atténuer ou accompagner les effets du changement climatique, les élus d'ABC se sont saisis de la thématique des énergies renouvelables, bien conscients que celles-ci sont une partie de la solution mais également conscients qu'elles ne doivent pas devenir un problème.

ABC s'est ainsi dotée, en mai 2022, d'une **charte territoriale** qu'elle a construit en partenariat avec ses **communes membres pour un développement partagé des énergies renouvelables**.

Cette charte se donne pour ambition de cadrer les projets de développement d'énergies renouvelables

afin de concilier les enjeux de transition énergétique et de préservation de notre cadre de vie. En effet, si nos besoins en énergie sont croissants et doivent se décarboner, cette transition doit se faire selon des règles acceptables pour tous : les habitants, les agriculteurs au regard de la biodiversité, le paysage... Autant de thématiques centrales qui ont conduit à définir la **vision commune du territoire à long terme en matière d'accueil de projets d'énergies renouvelables**.

Pour des projets :

- ◆ Concertés en amont ;
- ◆ Ouverts à l'engagement citoyen ;
- ◆ Respectueux de leur environnement ;
- ◆ Compatibles avec le maintien des caractéristiques agricoles du territoire ;
- ◆ Acceptés par les élus et les habitants.

Pour plus de détails, la charte est à consulter sur le site d'Anjou Bleu Communauté, rubrique «Transition Énergétique» : www.anjoubleucommunaute.fr

Le 8 novembre dernier, une cinquantaine de personnes étaient réunies au Petit Théâtre de Pouancé, afin de parler installation de panneaux solaires. Ce temps d'échanges a également été l'occasion de présenter deux projets de centrales photovoltaïques au sol portées par les collectivités locales : la centrale solaire de L'Ebeaupinière sur l'ancien site d'incinération à Sainte-Gemmes-d'Andigné et la centrale solaire des Buttes de la Gasneraie à Chazé-Henry (ancienne décharge municipale).

Nous étions également présents à la foire de Pouancé pour répondre à toutes vos questions. Soyez attentifs, de nouveaux **événements sont à venir** en 2023 !



Dispositif reconduit !

En 2023, afin que chacun d'entre vous puisse obtenir les réponses à toutes les questions qu'il se pose autour du photovoltaïque (**autoconsommer, est-ce que cela vaut le coup ? Panneaux thermiques ou photovoltaïques ? Est-ce que je devrai changer ma façon de consommer si j'installe des panneaux ?...**), ABC organise des permanences avec des conseillers dédiés sur ces

questions. **Vous vous interrogez sur l'énergie photovoltaïque ? Vous souhaitez installer des panneaux solaires ?** Anjou Bleu Communauté vous permet de prendre rendez-vous avec des conseillers spécialisés au cours de permanences tenues au siège de la Communauté de Communes.

Pour prendre rendez-vous, c'est par ici :

<https://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>
Tél. 02 41 18 01 08



Jean-Noël GAULTIER

Une OPAH peut en cacher une autre !

Les deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat mis en place en 2017 sur l'ex-Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée et sur les cœurs de ville de Segré et Sainte-Gemmes-d'Andigné ont **pris fin en décembre 2022**.

Afin de poursuivre les actions engagées par la Communauté de Communes et les Communes et les élargir à l'ensemble du territoire communautaire, **un nouveau dispositif prendra le relais dès 2023** ! Il prendra la forme d'une nouvelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle de l'ensemble d'Anjou Bleu Communauté.

Une OPAH c'est un dispositif qui :

- ◆ Offre des services dans un territoire donné, destinée à favoriser la **rénovation du parc de logements** ;
- ◆ S'adresse au **parc privé de plus de 15 ans** ;
- ◆ Permet de mobiliser des **aides financières** auprès de plusieurs partenaires : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Département de Maine-et-Loire, Communes... ;
- ◆ Permet un **accompagnement des porteurs de projet** éligibles qu'ils soient propriétaires ou bailleurs, tant sur le fond du projet, que sur le montage des dossiers. **Cette ingénierie est apportée par Anjou Bleu Communauté** ;

- ◆ Accompagne les projets de travaux qui visent à **améliorer la performance énergétique** du bâti et/ou à adapter les logements au vieillissement et au handicap et/ou à traiter les situations d'habitat dégradé / insalubre ;
- ◆ Permet de mobiliser des fonds pour des **actions spécifiques**, comme la rénovation de façades dans certains périmètres par exemple.



Et en attendant ?

En attendant qu'Anjou Bleu Communauté finalise son nouveau dispositif, les habitants du territoire peuvent contacter le Département de Maine-et-Loire qui a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur la période 2022-2025. Ce programme permet également, sous conditions, de bénéficier d'aides pour les projets relatifs à l'amélioration de la performance énergétique et à l'adaptation.

Infos utiles ici : <https://www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/logement-et-habitat/aide-renovation>



Et si je ne suis pas éligible aux aides ci-dessus ?

Une plateforme destinée à accompagner tous les propriétaires a été mise en place localement. Cet espace « **France Rénov'** » permet à tous :

- D'obtenir des informations sur tout projet de rénovation énergétique par contact téléphonique : **02.41.18.01.08**
- D'obtenir un rendez-vous pour un conseil personnalisé sur son projet : analyse de devis, conseils aux travaux... Ces rendez-vous ont lieu à Anjou Bleu Communauté (Place du Port – Segré-en-Anjou Bleu)
- De disposer d'un accompagnement approfondi pour les dossiers de rénovation globale : visite du logement, évaluation énergétique, aide au choix d'un scénario et d'un programme de travaux, assistance à l'analyse des devis, accompagnement à l'établissement du plan de financement... ;

Ces accompagnements, financés par Anjou Bleu Communauté, sont toujours **neutres et gratuits** !

Soyez vigilants, nous communiquerons courant 2023 dès que ce dispositif sera installé !
Pour plus d'informations, contacter le service Habitat au **02.85.29.11.51**

MOBILITÉ



Jacques GODDE

ET TOUJOURS...

Tous en selle !

Dans un contexte d'évolution des pratiques de mobilités, Anjou Bleu Communauté a souhaité mettre en place un ambitieux **plan Vélo** à un horizon de moyen terme. Ce projet dénommé « **ABC A BiCyclette !** » comporte plusieurs axes destinés à favoriser la pratique du vélo, que ce soit pour ses déplacements domicile-travail, domicile-école comme pour ses achats ou ses loisirs.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre une réflexion globale portant sur :

- ◆ **Les infrastructures et les aménagements :** voies vertes structurantes ;
- ◆ **Les aménagements de sécurité, de stationnement vélo, de jalonnement d'itinéraires ;**
- ◆ **Les services** destinés à promouvoir l'usage du vélo : renforcement de l'offre de vélos à assistance électrique disponibles à la location, poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition ;
- ◆ **L'animation** de temps forts spécifiques autour des sujets vélo dans les entreprises, dans les écoles...

Anjou Bleu Communauté accueille deux nouveaux agents



Axel BLANCHARD

Axel BLANCHARD,
chargé de mission Mobilités

Pourquoi le projet d'ABC te semble-t-il pertinent ?

Le territoire est aujourd'hui caractérisé par des aménagements déjà existants desservant les zones d'activités et les centres-bourgs. Ceci cumulé, au fait que les habitants d'ABC font des déplacements moyens assez courts au quotidien, me laisse à penser qu'il y a un très fort potentiel pour le développement du vélo. En atteste le succès du service de location de vélos à assistance.

Quelles sont les idées pour encore améliorer la pratique sur le territoire ?

Elles sont nombreuses ! Améliorer le stationnement, sécuriser les trajets notamment vers les pôles (par exemple les lycées ou les collèges...). Cela peut parfois s'avérer complexe mais dans certaines situations, quelques aménagements légers peuvent être satisfaisants. C'est tout le travail qui nous attend, en lien bien entendu avec les communes.

Ce projet est réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO2 !



Vous souhaitez louer un vélo à assistance électrique d'Anjou Bleu Communauté ou bénéficier du dispositif d'**aide intercommunale à l'acquisition** pour l'achat d'un VAE N'hésitez pas à vous renseigner ou vous inscrire :

<https://www.anjoubleucommunaute.fr/me-deplacer-a-velo/>



Edwige MONNIER

Edwige MONNIER,
chargée de développement économique

Pourquoi le projet d'ABC te semble-t-il pertinent ?

Au carrefour d'Angers, Rennes, Nantes et Laval, Anjou Bleu Communauté bénéficie d'une situation géographique privilégiée. De belles entreprises ont choisi ce territoire constituant ainsi un pôle économique dynamique et attractif. Riche de 19 zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire, Anjou Bleu Communauté affirme sa volonté de développement économique notamment par la mise en place d'actions concrètes et pertinentes : proposition de bâtiments relais, de terrains, mise en place du dispositif Emploi-Mobilité-Logement, relais Initiative Anjou, etc.

Quelles sont les idées pour encore améliorer la pratique sur le territoire ?

Les idées peuvent être multiples mais il convient qu'elles répondent à des problématiques locales. Les élus et les services à l'écoute des acteurs économiques du territoire travaillent leur projet en cohérence avec les besoins recensés et exprimés. Aujourd'hui de nombreuses entreprises relatent des difficultés de recrutement. Le faible taux de chômage 5.8 % au 2^{ème} trimestre 2022 démontre l'attractivité économique mais révèle la faible disponibilité de salariés. Le dispositif Emploi-Mobilité Logement est un l'un des leviers pour favoriser la mobilité des salariés mais doit également être conjugué avec un programme de déploiement de logements.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Gilles GRIMAUD

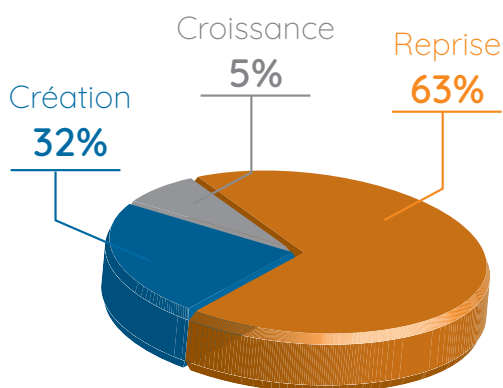
Initiative Anjou : un réseau ancré dans les territoires qui vous accompagne tout au long de votre projet entrepreneurial

Initiative Anjou est un réseau associatif de créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises. Il permet à chaque entrepreneur de bénéficier d'un accompagnement financier et humain afin d'augmenter ses chances de réussite. Initiative Anjou intervient sur tout le département du Maine et Loire et est soutenu par les Communautés de Communes. Consciente qu'un tel dispositif est important pour assurer localement le maintien et le développement des petites et moyennes entreprises, Anjou Bleu Communauté aide financièrement et techniquement cette association.

Concrètement, Initiative Anjou :

- ◆ Renforce les fonds propres de l'entreprise avec un prêt d'honneur à taux 0% ;
- ◆ Maintient et développe un tissu de petites et moyennes entreprises sur l'ensemble du territoire ;
- ◆ Apporte un suivi aux créateurs (sous forme de parrainage) pour rendre pérenne leur activité.

En 2022, Initiative Anjou a soutenu sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté, 19 entrepreneurs, pour un montant total de 108 400 € de prêt d'honneur :



Dans le cadre de l'obtention du prêt d'honneur Initiative Anjou, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement renforcé :

- Participation à des ateliers de travail et de formation sur la gestion de sa trésorerie, sur la communication réseaux sociaux ou encore sur la mise en valeur de son site internet ;
- Un suivi individuel par un chargé de mission Initiative Anjou ;
- Un parrainage s'il le souhaite par un chef d'entreprise, un cadre ou jeune retraité qui fera bénéficier l'entrepreneur de son expérience et l'accompagner.

Vous avez un projet entrepreneurial ? Vous élaborez votre plan de financement ?

Contactez-nous au **02 41 26 51 27**



ZAE du Bois II : un parc en développement

Située sur la commune déléguée de Nyoiseau, de Segré-en-Anjou Bleu, accueillera prochainement un centre de logistique de froid. En effet, fin 2023, cette filiale de Kaufman & Broad prévoit de construire un bâtiment de 12 000 m² et la création d'un nombre important d'emplois.

L'entreprise BMS (Béton Matériaux Segréen), spécialiste du béton prêt à l'emploi et du négoce de matériaux de construction, prévoit également une extension d'un hectare au nord de l'entreprise actuelle afin de développer la préfabrication d'éléments en béton. Créée en 2007 sur le territoire, cette entreprise s'est bien développée au fil des années. BMS emploie aujourd'hui 23 salariés et dispose de sa propre flotte de camions et d'une équipe de spécialistes pour accompagner les projets.

Les Bâtiments Relais : des leviers pour le développement de notre territoire.



Deux ans après la livraison des trois derniers bâtiments relais situés sur l'Anjou Actiparc du Segréen (commune déléguée de Ste-Gemmes-d'Andigné) et sur la ZA de la Grand Prée (commune déléguée de Pouancé), Anjou Bleu Communauté a livré trois nouveaux ateliers le 1^{er} décembre 2022.

Un bâtiment sur la Zone d'Activités la Grand Prée (Pouancé) d'une surface de 400 m² sera loué à la société Euroélec. L'entreprise dirigée par Vincent Seigneuret, est spécialisée dans l'électricité industrielle et compte aujourd'hui 3 salariés. Déjà implantée sur le territoire dans cette même zone d'activités, le bâtiment qu'elle occupait jusqu'alors ne répondait plus à ses besoins.

Les deux autres ateliers sont situés sur la Zone Commerciale de l'Ebaupinière (Ste-Gemmes-d'Andigné) et accueilleront les Toitures du Haut Anjou sur une surface bâtie de 500 m² et le second d'une superficie de 300 m²

est actuellement disponible à la location.

Un atelier relais situé ZA de la Prévalaye (Pouancé) devrait accueillir, courant 2023, un magasin de bricolage.

Au cours de l'année 2022, la Communauté de Communes a vendu 7 bâtiments relais et conserve désormais 30 ateliers relais pour une surface globale de 16 600 m², répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Anjou Bleu Communauté a déjà engagé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 4 nouveaux bâtiments relais sur Segré-en-Anjou Bleu et Candé.

Cette politique immobilière relais fait pleinement partie de l'accompagnement des entreprises par la collectivité et permet ainsi de pérenniser l'activité et l'emploi sur notre territoire.

Implantation d'un Pôle tertiaire sur une ancienne friche industrielle située en cœur de ville.

Depuis 2021, Anjou Bleu Communauté travaille sur la construction d'un pôle tertiaire, rue docteur Paul Chevallier dans le centre-ville de Segré-en-Anjou Bleu. Ce projet sera localisé sur l'ancien site industriel Spie (ex-Juret) sur une surface bâtie globale estimée à 1 700 m².

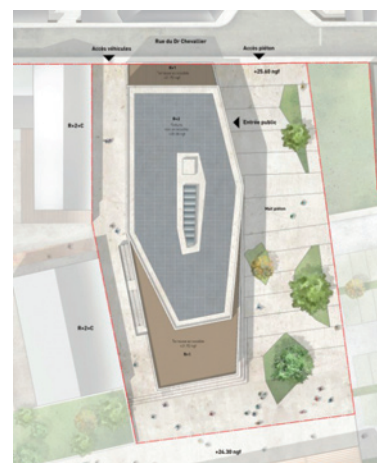
Ce pôle tertiaire accueillera les services de la Communauté de Communes actuellement installés sur 2 sites : place du port et au groupe Milon, un espace de co-working, de location de bureaux et une pépinière d'entreprises.

Fin 2023, la commune de Segré-en-Anjou Bleu achèvera la démolition des anciens bâtiments industriels. Les travaux de construction du pôle tertiaire pourront alors débuter, pour une durée de près de 18 mois.

En attendant, les études de conception se termineront d'ici le printemps prochain, avec un travail spécifique sur le chauffage et le rafraîchissement des futurs locaux. Au vu du contexte énergétique, Anjou Bleu Communauté a engagé une étude de faisabilité pour l'installation d'un système de géothermie.

Des échanges sont en cours avec l'Architecte des Bâtiments de France pour finaliser les plans des façades. Quelques lignes de la conception de ce projet restent à travailler, et notamment sur les plans d'aménagements de voirie et des abords.

La livraison de l'ensemble est envisagée pour 2025.





Pierrick ESNAULT

Plan de Rénovation de l'éclairage public :

En mai dernier, les élus d'Anjou Bleu Communauté ont décidé de mettre en place un plan de rénovation et de modifier les heures de mise en lumière de l'éclairage public des voiries dans les zones d'activités. L'éclairage a été coupé durant tout l'été entre le mois de juin et le 30 août, afin de réduire notamment la pollution lumineuse. Depuis le 1^{er} septembre, l'éclairage est coupé entre 21h30 et 06h30, avec maintien de quelques points lumineux, dits « permanents ».

Afin de réduire les consommations électriques, la Communauté de Communes a lancé également avec le SIEML, un programme sur trois ans, afin de remplacer de vieilles lanternes et ampoules par du matériel avec leds et les candélabres selon leur état.



Ecoles de musique :

Anjou Bleu Communauté assure l'entretien des écoles de musique de Segré et de Pouancé, et depuis le 1^{er} janvier dernier, de Candé. Il s'agit d'assurer notamment le bon entretien du bâti, du contrôle

réglementaire et de la vérification des installations.

Elle réalise également des travaux d'entretien, de mise aux normes, et d'économies d'énergie. L'été dernier, sur le site de Pouancé, des travaux de pose d'éclairage leds et de radiateurs à inertie, ont été réalisés dans les salles de cours, en remplacement d'équipements vétustes.

Entretien des espaces verts dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE) :



Après une mise en concurrence en début d'année, une entreprise locale a été retenue pour un marché d'entretien des espaces verts d'une durée de deux ans, pour les zones d'activités situées dans les communes de Segré-en-Anjou Bleu, Ombrée d'Anjou et Candé.

Les prestations comprennent notamment la tonte des espaces engazonnés, le broyage de prairies, l'entretien de bassins d'orage et de réserves incendie, la taille de haies et de nombreux végétaux, l'entretien de trottoirs et d'allées stabilisées.

GESTION DES DÉCHETS



Daniel BROSSIER

Le financement du service Gestion des déchets

Au 1^{er} janvier 2023, le financement du service Gestion des déchets est harmonisé pour l'ensemble des communes d'Anjou Bleu Communauté par la **redevance incitative**.

Cette redevance se compose :

- ♦ d'une **part fixe** comprenant l'abonnement à l'ensemble du service : collecte des ordures ménagères et des recyclables, tri des emballages, accès aux déchèteries, traitement des déchets, gestion administrative du service ;
- ♦ d'une **part variable** facturée en fonction de l'utilisation du service.

La part fixe inclut 12 collectes du bac d'ordures ménagères et 18 passages en déchèterie par an.

Au-delà, les collectes et/ou passages supplémentaires seront facturés dans la part variable.

Cas particuliers : **collecte en apport volontaire des ordures ménagères pour les habitants du centre-ville de Segré ayant un badge** : la part fixe inclut **32 dépôts**.

Retrouvez tous les tarifs 2023 sur www.anjoubleucommunaute.fr

ASSAINISSEMENT



Jacques ROBERT

Service d'assainissement non collectif

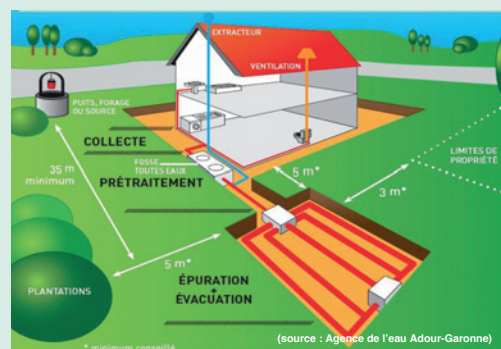
Mon équipement d'assainissement est-il conforme ?

Les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement collectif des eaux usées (égout) doivent être équipées d'un système d'Assainissement Non Collectif (ANC) qui fonctionne correctement :

Le **prétraitement** permet la décantation des matières et les empêche d'aller vers le traitement (risque de dégradation du système) ;

Le **traitement** permet de restituer au milieu naturel une eau de qualité acceptable pour le lieu de rejet (fossé, mare...) ;

L'**extracteur** évacue les gaz corrosifs de la fosse. Il doit être posé 40cm au-dessus du faîtage.



Son entretien

Pour maintenir votre système d'ANC en bon état de fonctionnement, un entretien régulier est nécessaire. Quelques gestes simples à adopter :

1- La fosse toutes eaux / septique

Une fosse toutes eaux / septique doit être vidangée lorsque la hauteur de boue atteint 50 % du volume utile.

La vidange des dispositifs d'assainissement doit être réalisée par des entreprises spécialisées agréées par le Préfet.

2 - Le préfiltre

Le préfiltre est à nettoyer 1 à 2 fois par an. Pour cela, il suffit de sortir le panier contenant le matériau filtrant pour le nettoyer à l'eau claire avant une remise en place.

3 - Le regard de répartition

Des matières peuvent se déposer dans le fond du regard : les enlever puis le rincer à l'eau claire.

Si votre équipement concerne une microstation ou un filtre compact :

Un entretien annuel par un professionnel est fortement conseillé. La notice du fabricant vous indique les modalités de vidange et d'entretien.

La visite de contrôle par le technicien SPANC

Sur la visite du technicien missionné par la Communauté de Communes pour les contrôles périodiques ou réalisés dans le cadre d'une vente*, ainsi quelques conseils :

- Préparer les documents relatifs au dispositif d'ANC comme la dernière attestation de vidange, le livret d'entretien (pour une microstation),
- Découvrir les tampons afin de rendre la fosse visitable,

- Ne pas préparer de règlement, une facture sera envoyée après réception du rapport de contrôle,
- Attacher nos amis les chiens (même s'ils sont très gentils) pour leur sécurité et celle du technicien.

* Depuis le 1er janvier 2011, dans le cadre d'une vente immobilière, le propriétaire a l'obligation de présenter un rapport de contrôle de moins de 3 ans. L'assainissement non collectif est le 8ème diagnostic obligatoire dans le cas d'une vente immobilière.

En cas de non-conformité, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an après la signature de l'acte de vente pour réhabiliter le dispositif.

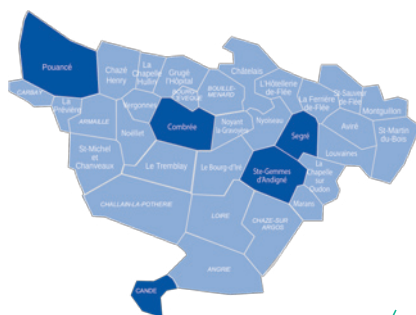
Service assainissement collectif – Vos contacts

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Anjou Bleu Communauté a la charge du service d'assainissement collectif. Deux modes de gestion sont actuellement en place : un service assuré directement en régie par Anjou Bleu Communauté et une délégation de service public confiée à l'entreprise SUEZ.

Pour toute question, le service assainissement d'Anjou Bleu Communauté est à votre disposition du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)** au **02 21 76 28 45**

Service en régie
(02 21 76 28 45)

Service en DSP
(09 77 40 84 08)



En cas d'urgence nécessitant une intervention sur le réseau public de collecte des eaux usées, hors période d'ouverture (nuit et week-end), un service d'astreinte est joignable au **09 77 40 11 15**.



Françoise COUÉ

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un projet qui chemine

L'année 2022 a été celle des réflexions autour de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document, pierre angulaire du PLUi, exprime le **projet politique d'aménagement du territoire à horizon 2035** :

- ◆ Quels choix de développement ?
- ◆ Pour accueillir quelles populations ?
- ◆ Quel développement économique ?
- ◆ Comment lier urbanisme et mobilités dans un contexte de renchérissement des coûts liés aux déplacements ?
- ◆ Comment permettre la mise en œuvre d'un projet accompagnant la nécessaire transition énergétique et écologique ?
- ◆ Comment préserver nos paysages et nos milieux naturels remarquables ?
- ◆ Comment permettre la valorisation touristique de notre territoire ?

Afin d'enrichir ces réflexions et de partager les idées, nous vous proposons de participer prochainement à une série de réunions d'échanges :

- **le mercredi 22 février**
à 19h à la MCL de Pouancé (Ombree d'Anjou) ;
- **le jeudi 23 février**
à 20h30 à la salle du Rocher à Chazé-sur-Argos
- **le mercredi 1^{er} mars**
à 19h à la salle de l'Amitié (groupe Milon) à Segré (Segré-en-Anjou Bleu)

Participez à l'inventaire des haies et des zones humides !

Dans le cadre du PLUi et afin de garantir la préservation des milieux naturels constituant l'essence même de notre territoire, le Syndicat de Bassin de l'Oudon et Anjou Bleu Communauté lancent la réalisation d'un **inventaire des zones humides et des haies**. Cet inventaire exhaustif servira à disposer d'une connaissance fine de terrain pour mieux gérer et protéger ces milieux, essentiels pour nos paysages et la biodiversité.

Les membres du bureau d'études DCI Environnement seront **habilités à pénétrer sur l'ensemble des parcelles du territoire** pour mener à bien ces investigations. Celles-ci seront réalisées en partenariat avec des groupes d'acteurs locaux, commune déléguée par commune déléguée, constitués pour accompagner le bureau d'études dans la réalisation de son travail. L'inventaire sera réalisé entre **avril et juin 2023**.

Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil !

La haie et la zone humide, deux éléments essentiels du complexe bocager :

Quel rôle pour la haie ?

- ◆ Elle filtre l'eau et maintient les berges lorsqu'elle est située en bordure de cours d'eau ;
- ◆ Elle abrite le bétail du vent et du soleil ;
- ◆ Elle préserve la biodiversité et facilite le déplacement des espèces animales ;
- ◆ Elle peut être valorisée économiquement (bois de chauffage, bois d'œuvre) et localement ;
- ◆ Elle structure nos paysages ;
- ◆ Elle capte du carbone ;
- ◆ Elle limite les ruissellements et donc les inondations,...





Et la zone humide ?

- ◆ Elle constitue une éponge naturelle : elle reçoit l'eau, la stocke et la restitue ;
- ◆ Elle filtre naturellement l'eau qu'elle reçoit ;
- ◆ Elle est le support d'une biodiversité extrêmement riche.

Plan paysage ?

Cette démarche originale vise à comprendre les valeurs des paysages et influencer sur leurs évolutions. Elle s'appuie sur un processus participatif large pour établir un diagnostic, puis coconstruire des objectifs de qualité paysagère, et enfin, élaborer un programme d'actions spatialisé, avec une visée opérationnelle.

La dernière étape de cette démarche, initiée en 2021, touche à sa fin. Après des temps d'écriture d'un diagnostic partagé et d'une stratégie, **une série d'ateliers sera organisée début 2023 afin de contribuer à la définition du plan d'actions !**

Les temps forts de la concertation autour du paysage et de l'identité du territoire

Les actions déclics du Plan Paysage ?

En septembre et octobre 2022, Anjou Bleu Communauté a mis en place un sondage destiné à identifier vos « **actions déclics** », à mettre en œuvre pour marquer significativement le paysage dans le sens de sa préservation et de sa valorisation.

Vous avez été plus de 150 à vous exprimer sur ces sujets et à faire remonter vos attentes pour que le paysage de l'Anjou Bleu demeure l'un des fondements de son identité.

FOCUS sur les procédures en cours

Le conseil communautaire a récemment prescrit une modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-l'Évêque, Carbay et Ombrée d'Anjou en vue d'accompagner le développement d'un **projet économique en bordure de la RD775**.

Des enquêtes publiques relatives aux modifications des PLU de Louvaines (projet de lotissement du Bocage) et d'Ombrée d'Anjou (centrales solaires photovoltaïques des Buttes de la Gasneraie d'une part et de la Masuraie d'autre part) vont se tenir prochainement.

Notez également que la concertation relative à l'évolution du Plan Local d'urbanisme de Candé pour accompagner le développement de la société MANITOU, est toujours en cours.

Toutes les informations sont à retrouver sur notre site Internet ou en contactant le service urbanisme au 02.85.29.11.52

Les actions que vous avez plébiscitées :

- ◆ S'appuyer sur la **voie verte** et renforcer les connexions entre celle-ci, le bourg et chemin situés à proximité ;
- ◆ Adapter notre gestion des espaces verts afin de tenir compte de la **raréfaction de l'eau** à venir ;
- ◆ Mettre en place des **événements culturels** pour lier les habitants à leur territoire ;
- ◆ Réaménager certaines **entrées de villages** pour améliorer la perception de nos bourgs par ceux qui les visitent, traversent ;
- ◆ Réfléchir à une évolution des pratiques agricoles pour un usage de moindres quantités d'eau.

Toutes les infos ici :

<https://ppanjoubleucommunaute.com/>





Suivez l'actualité de votre Commune et de la Communauté de Communes avec l'application **INTRAMUROS**

Cette application citoyenne mobile permet de s'informer, de signaler et de participer à la vie locale.

Elle propose plusieurs onglets : Services, Journal, Agenda, Découvrir, Signaler, ...

L'onglet **Signaler** vous permet de prévenir la Mairie ou la Communauté de Communes d'un problème rencontré en joignant si besoin une photo et en se géolocalisant (arbre tombé sur la voie verte), ...

Votre Commune et la Communauté de Communes peuvent vous **Alerter** : d'un retard du camion de collecte des ordures ménagères, d'une fermeture exceptionnelle d'une déchèterie, d'une coupure d'électricité cet hiver, d'une possible inondation, ...

Simple d'utilisation et intuitive, **venez rejoindre les 1642 abonnés !**

Elle est disponible sur tablette et smartphone.

Télécharger l'application



Vous pouvez également suivre notre actualité :



www.anjoubleucommunaute.fr



facebook.com/Anjou-Bleu-Communauté



www.oxygeneradio.com/les-podcasts-de-nos-communes

LES TEMPS FORTS DE 2022

- **Le 22 septembre** à Candé, tous les conseillers municipaux du territoire ont été invités à la première Assemblée Générale de la Communauté de Communes.
- **Le 9 octobre**, les élus et agents d'Anjou Bleu Communauté étaient présents à la Foire exposition de Pouancé.

À NOTER SUR VOTRE AGENDA 2023

- **Les 31 mars, 1^{er} et 2 avril**
Venez nous rencontrer sur notre stand à la Foire exposition de Segré
- **Le 4 juin**
2^{ème} édition des Trans'Citadelles